

⇒ **Une mesure prioritaire pour le MOC :**

- Taxer équitablement tous types de revenus des personnes physiques et les imposer de manière plus progressive, en exonérant les plus bas revenus (niveau fédéral).

3.2 Réduction collective du temps de travail et une meilleure articulation entre vie privée, citoyenne et professionnelle

Réduire collectivement le temps de travail participe à la transformation du travail, de l'économie et de l'organisation de la société. La RCTT rend possible le ralentissement de la production tout comme une meilleure conciliation entre la vie professionnelle, la vie personnelle et la vie citoyenne. Elle ouvre des espaces d'autonomie qui peuvent à leur tour faciliter la conquête d'une plus grande autonomie dans l'activité professionnelle. Et nous ne trouverons pas de solutions réelles aux crises et défis (écologiques, sociaux, sanitaires, démographiques, démocratiques) sans une réduction collective et substantielle du temps de travail.

11. Voir notamment la question du congé politique.

En effet, l'action sur les crises et leurs causes ne peut produire des résultats réellement positifs sans une remise en cause profonde du rapport au temps, et sur l'allocation de celui-ci à chaque personne. Ainsi, la réduction collective du temps de travail est une mesure qui contribue à créer les conditions nécessaires aux transformations indispensables pour faire face à différents enjeux majeurs. La RCTT peut permettre une répartition équitable tant de la charge de travail de production (de biens, de services), que de la charge de reproduction (dans les activités de soins notamment) et donne accès à du temps libéré pour la participation à la vie associative et démocratique¹¹. Elle conduit à davantage d'émancipation par rapport à la logique productiviste et d'intensification du travail, tout en participant au défi écologique notamment par la réduction des pointes de trafic automobile et ferroviaire et par la décroissance d'une partie de la production.

La RCTT doit cependant être conçue et accompagnée de manière à ne pas servir à compenser l'intensification du travail et de mauvaises conditions de travail sur lesquelles il faut dès lors aussi agir, ou encore à renforcer l'assignation de rôles sexués ou liés à l'âge. Elle s'entend

donc sans perte de salaire et avec embauche compensatoire.

En termes de conciliation vie privée, professionnelle et citoyenne, les besoins de la population sont également énormes alors que les dispositifs existants sont insuffisants. On pense notamment à l'absence de « congés enfants malades » rémunérés ou de dispositifs permettant de faire face aux urgences familiales.

Dans un autre registre, le MOC demande également le renforcement du congé éducation payé comme droit individuel des travailleur·ses à l'émancipation socioculturelle.

⇒ **Une mesure prioritaire pour le MOC:**

Dans une optique de meilleure articulation entre vie privée, vie citoyenne et vie professionnelle, l'augmentation des jours de congés annuels payés à minimum 25 jours¹² (niveau fédéral).

12. En lien avec la revendication de la Ligue des Familles. Pour elle, il s'agit d'un « minimum pour permettre aux parents de répondre à leurs besoins essentiels en matière d'équilibre vie de travail et vie de famille. Mais il s'agit aussi de prévenir l'épuisement, les maladies, les burn-out parentaux et professionnels ».